

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.49/2003/11
29 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL (OIT)**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

Réunion commune CEE/OIT sur
les indices des prix à la consommation
(Genève, 4 et 5 décembre 2003)

**RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE D'OTTAWA
(Paris, 25-27 mai 2003), 4^e séance**

Contribution sollicitée des Services financiers de l'INSEE, France*

I. RÉSUMÉ DE SÉANCE

1. Deux communications ont été présentées à cette séance. M. Viglino s'intéresse à un aspect important mais souvent trop négligé du traitement des services d'assurance: la prise en compte de la franchise. M. Ribe se penche également sur ce problème et s'intéresse d'une manière plus générale à différents points théoriques et questions de mesure concernant les indices relatifs aux assurances et aux services financiers. Ces deux études s'appuient sur les méthodes utilisées pour calculer les IPC français et suédois ou leurs variantes harmonisées au niveau européen, l'IPCH.

Assurance

Traitement de la franchise

2. Les modifications des tarifs des assurances consistent plus souvent en une modification de la franchise – en général un relèvement – qu'en une variation du montant des primes, en particulier pour ce qui est de l'assurance automobile. Il importe donc de traiter correctement les variations des franchises dans les IPC. M. Viglino et M. Ribe proposent un traitement similaire sous la forme d'un ajustement de la qualité, dont le principe est appliqué en France et en Suède. L'ajustement auquel il est procédé consiste à corriger le montant des primes brutes en fonction

* Rédigée par M. Thierry Lacroix, INSEE, France.

des gains espérés par l'assuré et de la variation de la franchise. Ce calcul comporte une estimation de la fréquence des sinistres et une évaluation de leur répartition en fonction de leur montant. M. Viglino fait observer que ces informations peuvent être obtenues auprès des associations d'assureurs ou estimées à partir d'enquêtes effectuées auprès des ménages. L'indice français prend donc en compte les lois statistiques de la répartition des sinistres en fonction de leur montant tandis que seule la fréquence des sinistres dépassant la franchise est utilisée pour l'indice suédois, car il est plus difficile d'obtenir des informations détaillées en Suède qu'en France. M. Silver suggère une autre possibilité, qui combine les deux, fondée sur l'évaluation par l'assureur du coût auquel se chiffrerait la nouvelle police si l'on appliquait les méthodes de facturation précédentes. Cette solution présente cependant deux inconvénients: premièrement, elle alourdit le travail des assureurs et, deuxièmement, l'assureur peut ne pas être en mesure de réaliser une telle évaluation.

3. M. Ribe estime qu'une procédure analogue devrait en principe être appliquée pour maintenir à un niveau constant dans le temps la valeur de la franchise (le fait que la valeur nominale ne change pas signifie que la valeur réelle diminue) mais cet ajustement peut pratiquement être omis en période de faible inflation.

4. La validité des estimations pour une date donnée semble bonne (M. Viglino) mais des mises à jour fréquentes de la répartition sont requises pour tenir compte des adaptations possibles du comportement à risque (fréquence des sinistres) aux modifications du niveau de la franchise lorsque cette modification est importante (M. Ribe).

Concept du prix et de la pondération

5. Il est difficile de mesurer de manière cohérente et satisfaisante les prix et les coefficients de pondération pour les indices d'assurance. M. Ribe présente la méthode adoptée pour le calcul de l'IPCH européen, qui combine une estimation des coefficients de pondération compatibles avec la comptabilité nationale (approche nette) et une estimation des prix reposant, pour des raisons pratiques, sur le suivi des primes (approche brute). En ce qui concerne le suivi du prix du service net, le biais est inconnu mais pourrait être important parce que le montant des primes nettes est bien inférieur à celui des primes brutes. M. Lacroix fait observer qu'une étude française récente, à partir de quelques hypothèses simplificatrices, montre que ces deux approches peuvent aboutir à des variations annuelles très différentes mais que leur évolution à moyen terme semble similaire. Pour M. Ribe, une approche brute/brute serait plus justifiée dans le cas d'un indice d'ajustement parce qu'elle refléterait mieux le point de vue du consommateur tandis que l'approche retenue (nette/brute) est plus justifiée dans le cas d'un indice d'inflation. Plusieurs contributeurs reconnaissent que l'approche brute n'est pas idéale pour les prix mais qu'il n'y a pas d'autre possibilité satisfaisante: d'une part on ne peut pas envisager d'étudier le service net pour un indice mensuel, d'autre part le choix de l'approche brute/brute soulèverait d'autres problèmes, comme M. Turvey l'a montré au niveau des sous-indices concernant les produits couverts par l'assurance.

Services bancaires

Couverture

6. L'IPCH, de même que de nombreux indices nationaux, exclue les dépenses mesurées indirectement regroupées sous le nom de services d'intermédiation financière mesurés

indirectement. Dans ces conditions, les gains résultant de la différence entre les taux de change à l'achat et à la vente de devises (services de change) ou entre les taux d'intérêts des hypothèques et ceux des prêts (services financiers) font-ils partie des services d'intermédiation financière mesurés indirectement? Pour M. Ribe, l'exclusion de ces derniers peut être justifiée pour des raisons théoriques et pratiques mais présente des inconvénients. Le prix du service ne mesure qu'une partie de la dépense et il peut par conséquent être difficile à interpréter s'il y a substitution entre les composants explicitement et implicitement mesurés du prix. Il convient toutefois de signaler que ce type de problèmes se pose pour d'autres dépenses suivies pour l'IPC, telles que les dépenses de santé, de protection sociale ou d'enseignement lorsque la part du coût financé par l'État ou la sécurité sociale obligatoire varie.

Traitement des services de courtage et des services financiers

7. Les services de courtage de valeurs mobilières (actions, obligations) ou les services financiers sont généralement facturés proportionnellement à la valeur de la transaction ou du montant des avoirs détenus. Par conséquent, le choix de l'unité de services dont le prix sera suivi dans l'indice n'est pas évident. M. Ribe montre que ce choix a des conséquences importantes, compte tenu de la grande amplitude des fluctuations des marchés financiers ces dernières années.

8. La question fondamentale qui se pose est celle du choix entre une unité définie en volume (portefeuille d'actions défini par sa composition – formule A) ou une unité définie en valeur (la valeur de ce portefeuille – formule B). Le fait de maintenir cette transaction unitaire constante dans le temps aboutit à une indexation, soit sur l'indice de la bourse (formule A), soit sur l'indice général des prix (formule B). M. Ribe préfère cette dernière formule pour deux raisons. La première est d'ordre théorique, le service semblant être davantage lié aux yeux de l'acheteur à la valeur des titres mobiliers qu'il détient plutôt qu'à leur nombre. La deuxième tient à la pertinence des indices obtenus avec la formule A. Les fortes variations de l'indice des prix des services financiers sont gênantes dans ce cas et leur incidence sur l'indice global est excessive (allant jusqu'à 0,5 % de la variation annuelle).

Cohérence des choix entre indice des prix et indice des volumes

9. À un indice des prix on peut toujours associer un indice des volumes. Avec la formule A, M. Ribe estime que l'indice des volumes peut être plutôt stable alors qu'il serait probablement très variable avec la formule B. L'important est donc de décider laquelle de ces deux formules reflète mieux l'activité des services bancaires: malheureusement la réponse à cette question n'est pas évidente.

Cohérence des choix entre indices des prix à la consommation et indices des prix à la production

10. M. Ribe estime que les objectifs de ces deux indices ne sont pas les mêmes, ce qui peut justifier des approches différentes. Il propose néanmoins, après une analyse réalisée du point de vue des producteurs et exigeant que l'on raisonne en termes de production et de productivité, de retenir également la formule B pour l'indice des prix à la production.

11. Les débats ont montré que, pour de nombreux participants, la différence des approches peut également justifier des choix théoriques différents entre indices des prix et indices des volumes d'une part, et indices des prix à la consommation et indices des prix à la production d'autre part.

II. RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ORGANISMES DE STATISTIQUES

Assurance

12. Dans le calcul de l'indice des services d'assurance, les variations des franchises devraient être considérées comme des ajustements de la qualité. Une méthode appropriée consiste à procéder à des évaluations explicites des différences de qualité en appliquant les lois de la statistique en matière de répartition des risques en fonction du montant du sinistre.

13. En combinaison avec les coefficients de pondération reflétant la valeur du service, le suivi des primes brutes est la méthode la plus communément utilisée pour des raisons pratiques (approche nette/brute).

14. Les contraintes associées à un indice mensuel comme l'IPC font qu'il est difficile d'adopter une autre formule. Il serait néanmoins souhaitable d'étudier de manière plus approfondie l'ampleur du biais lié à l'utilisation de cette méthode.

Services bancaires

15. L'inclusion des services d'intermédiation financière mesurés indirectement dans l'indice des services bancaires demeure controversée, pour des raisons tant théoriques que pratiques. Les objectifs de l'indice, la qualité des renseignements et le coût du traitement doivent être pris en compte dans les choix réalisés.

16. La sélection de l'unité de service est difficile dans le cas de transactions portant sur des valeurs financières et sur la gestion d'un portefeuille. Elle est toutefois cruciale parce que son incidence sur l'indice global peut être forte en cas de fluctuation importante des marchés financiers. Les deux options possibles consistent à définir la constance de l'unité en volume ou en valeur: la seconde semble préférable du point de vue des comportements des consommateurs et parce que les résultats obtenus sont plus crédibles.

17. Les décisions prises quant au choix de l'unité de services pour l'IPC et l'IPP devraient être examinées ensemble, de même que les conséquences de ces choix sur les indices de volume.
